

## Presse Nationale

### > Politique



### Élections sénatoriales partielles : 13 candidatures enregistrées par la Commission électorale indépendante

Finie la période d'enregistrement des candidatures aux élections sénatoriales partielles du 31 juillet 2021. Hier, le service communication, joint par téléphone, a indiqué que ce sont, en tout, treize (13) candidats que la Commission électorale indépendante (CEI) a enregistrés. Pour le compte de quels partis ou groupements politiques, ces dossiers de candidatures ont-ils été enregistrés? A cette question, le responsable de la communication de la CEI a fait remarquer que conformément aux textes en vigueur, la CEI dispose de dix jours, à compter de la date de clôture du dépôt des dossiers, pour plancher sur les dossiers et rendre son verdict. Il faut noter que cinq régions du pays sont concernées par la reprise des élections sénatoriales partielles : Grands-Ponts, Boukani, Gontougo, Kabadougou et Nawa.



### Aide aux réfugiés ivoiriens : la Côte d'Ivoire salue la solidarité des pays voisins

Habituellement célébrée le 20 juin chaque année, la Journée mondiale du réfugié (JMR) a été commémorée par anticipation le 18 juin dernier au bureau du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (Hcr) à Abidjan. Thème de cette 21e édition : « Ensemble on se soigne, on apprend et on rayonne. Ce thème appelle à une plus grande inclusion des réfugiés dans la santé, l'éducation et le sport ». A l'occasion, le secrétaire général du ministère d'État, ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora, Daouda Diabaté, a dit la reconnaissance de la Côte d'Ivoire aux pays amis qui accueillent sur leur sol des réfugiés ivoiriens. La crise de 2010 avait poussé des Ivoiriens à se réfugier au Liberia, Ghana, Mali, Togo et en Guinée.

### > Economie



### Assahoré Konan Jacques, président du Comité national de suivi du rapatriement des recettes d'exportation : « La procédure de déclaration en ligne du rapatriement des recettes d'exportation obligatoire à partir du 1er juillet 2021 »

La Côte d'Ivoire veut améliorer le niveau de rapatriement de ses recettes d'exportation, conformément aux normes communautaires de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Pour y parvenir, elle a décidé de procéder à la dématérialisation complète de la procédure de déclaration de rapatriement desdites recettes d'exportation, à compter du 1er juillet 2021. Cette nouvelle disposition, obligatoire du reste, s'appliquera notamment à toutes les banques ainsi qu'à tous les exportateurs, transitaires ou commissionnaires agréés en douane. C'est dans un entretien accordé au quotidien Fraternité Matin que Assahoré Konan Jacques, directeur général du Trésor public et président du Comité national de suivi du rapatriement des recettes d'exportation (Cnssre), s'est exprimé.



### Première réunion de l'initiative cacao Côte d'Ivoire-Ghana

« Rester activement inflexible sur la question de la promotion du bien-être et des intérêts collectifs des producteurs de cacao (ICCI) ». C'est l'une des recommandations principales de la première réunion du comité de pilotage dénommé "Initiative cacao Côte d'Ivoire-Ghana" qui a clos ses travaux, hier, lundi 21 juin 2021, à Sofitel hôtel ivoire, à Abidjan-Cocody. Le ministre d'Etat ivoirien, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Adjoumani Kouassi Kobenan et le ministre ghanéen de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana, Dr Owusu Afriyie Akoto, ont présidé la clôture des travaux. Le ministre Adjoumani Kouassi a lancé un vibrant appel à l'ensemble des pays africains producteurs de cacao, à adhérer à l'ICCI. Chose qui permettra à ces États d'influencer davantage le marché mondial du cacao.



## Campagne de vaccination contre la Covid-19 : le vaccin Pfizer administré dans le District d'Abidjan

Le Palais des Sports de Treichville a été pris d'assaut hier par les personnes désireuses de se faire vacciner. C'est parce que la Côte d'Ivoire a reçu plus de 100 000 doses du vaccin Pfizer. Ce vaccin sera administré seulement dans le District d'Abidjan. Un choix du ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle qui s'explique par le fait que ce vaccin a bien des particularités. « Il y a des contraintes en termes de conservation. C'est un vaccin qui doit être conservé à moins -80 degrés et ensuite être ramené entre +2 et +8 degrés avant d'être administré », a expliqué le Pr Ekra Kouadio Daniel, directeur coordonnateur du Programme élargi de vaccination.



## Fonction publique : Anne Ouloto veut maîtriser les effectifs pour une administration efficace

« La gestion maîtrisée des ressources humaines constitue un axe stratégique essentiel de la gestion de la performance, pour toute organisation, qu'elle soit portée sur le capital humain ou qu'elle soit mue par la fourniture de prestations de service public. C'est pourquoi, maîtriser tous les aspects de la gestion des personnels civils de l'Etat qui nous est confiée, servira de socle à la modernisation de notre administration, de catalyseur de son efficacité et de sa performance », a indiqué la ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Ouloto. C'était à l'occasion d'une rencontre qu'elle a eue avec les directeurs des ressources humaines de la Fonction publique, le 21 juin à Abidjan.



## Préservation du patrimoine forestier : ce qui est prévu pour la forêt classée de Goin-Débé

Dans la soirée du mardi 15 juin 2021, s'est tenue à Abidjan, une rencontre entre les élus du Cavally et le ministre des Eaux et Forêts, Alain Richard Donwahi. Il était question pour les hôtes du ministre de connaître les enjeux de l'opération initiée par le ministère des Eaux et Forêts en ce qui concerne la forêt classée de Goin-Débé et ce d'autant plus qu'un nombre important de la population vit dans cette forêt depuis plusieurs années. « Au niveau de la forêt de Goin-Débé, il a été décidé l'application de la politique forestière qui nous permet d'attribuer un maximum de 20% de cette forêt aux communautés riveraines et certaines communautés installées illégalement. C'est pour leur permettre de pratiquer une agriculture qui respecte la forêt, une agroforesterie avec une obligation de planter les arbres. Cette politique va nous permettre de récupérer 80% de cet espace pour reconstituer, réhabiliter notre forêt », a expliqué le ministre.



## Korhogo / Tourisme et hôtellerie : Siandou Fofana inaugure deux grands réceptifs à Korhogo et Kouto

Connu sous l'appellation Hôtel Mont Korhogo depuis sa création, ce réceptif hôtelier de Korhogo a fait une mue totale après cinq ans de rénovation. Vendredi dernier, en présence du ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, ce joyau architectural a rouvert ses portes au grand bonheur de la population korhogolaise. Désormais dénommée « Iris Hôtel Mont Korhogo », « cette architecture de dernière génération avec un confort au goût du jour, va contribuer à n'en point douter au développement de la cité du Poro », a déclaré le ministre chargé du Tourisme. « L'ouverture de cet hôtel contribuera à la réduction du chômage car l'économie touristique permet de créer des milliers d'emplois. Le ministre ivoirien du Tourisme et des Loisirs a procédé également à l'inauguration d'un autre réceptif 4 étoiles dans la ville de Kouto.



## Célébration de la fête de la musique 2021 : Harlette Badou explique l'importance du numérique

A l'occasion de la célébration de la fête de la musique, hier lundi 21 juin 2021, la ministre de la Culture, de l'Industrie des arts et du Spectacle, Harlette Badou N'Guessan a délivré un important message à l'endroit des artistes de Côte d'Ivoire. L'art et la culture, dira Harlette Badou, apportent une réponse à l'un des plus beaux défis du siècle: établir un dialogue constructif entre des identités diverses dans le respect des spécificités de chacune d'elles. Les productions des artistes ont porté sur le numérique, illustrant la richesse et la diversité de la palette musicale de la Côte d'Ivoire par la vulgarisation des industries culturelles et créatives, «en utilisant la digitalisation, ce mode virtuel de partage et de communication».



## L'inventaire forestier et faunique national présente ses résultats le 29 juin

Après deux ans et demi de projet, l'Inventaire forestier et faunique national (IFFN) de la Côte d'Ivoire présentera ses résultats à l'occasion de l'atelier final qui se tiendra le 29 juin 2021, à Abidjan, en présence du ministre des Eaux et Forêts et de nombreux partenaires techniques et financiers, indique une note d'information. Les résultats, qui seront présentés, lors de l'atelier final, seront repris dans un Atlas de la faune de Côte d'Ivoire qui sera publié à l'issue du projet. Ils confirment la nécessité de mettre en place une structure pérenne pour poursuivre le travail engagé.

### > Sport



## COCAN 2023 : le président François Amichia annonce une large consultation sur la structure

Le nouveau président du Comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (COCAN) de football de 2023 en Côte d'Ivoire, François Albert Amichia, a annoncé lundi 21 juin 2021, à Abidjan, la tenue d'une large consultation sur la structure, lors de sa prise de fonction. « Dans les prochains jours, j'entreprendrai une large consultation en vue d'une adaptation du COCAN au contexte actuel », a promis M. Amichia, lors de la passation des charges avec son prédécesseur, Lambert Feh Kessé, au siège du structure, en présence du directeur de cabinet du Premier Ministre, Emmanuel Ahoutou. Selon lui, les enjeux multiformes, qui s'attachent à l'organisation de cette coupe, l'interpellent et le conduisent à solliciter le soutien de tous dans « l'intérêt du prestige et du renom de la nation ».



Accédez à l'information officielle du Gouvernement de Côte d'Ivoire en un clic [www.gouv.ci](http://www.gouv.ci)



@gouvci

@gouvci.offidel

gouvcivideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.  
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : [info@cicg.gouv.ci](mailto:info@cicg.gouv.ci) - Site Web : [www.gouv.ci](http://www.gouv.ci).

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.